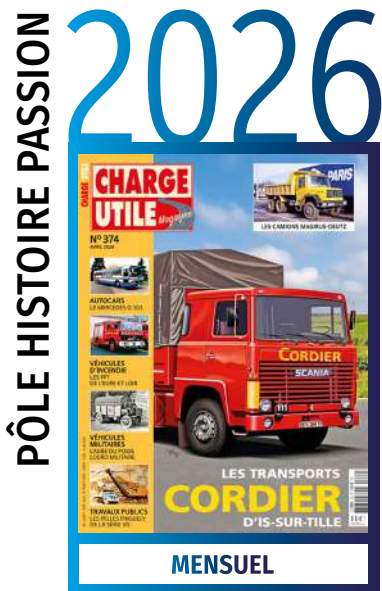




30 000
EXEMPLAIRES
DIFFUSION

5 000
ABONNÉS

H&C HISTOIRE & COLLECTIONS

PUBLICATIONS

Premier Groupe de presse
Passion en France avec
8 titres référents. Histoire et
Collections raconte l'Histoire
par le prisme de la Collection.

- **ACTUALITÉS**
RAIDS
RAIDS AVIATION
- **LOCOMOTION**
CHARGE UTILE
- **MILITAIRE**
MILITARIA
GBM
(Guerre, Blindés et Matériel)
- **LOISIRS**
WINGMASTERS
STEELMASTERS

CONTACTS

Corinne Rougé
crouge@mediaobs.com
01 44 88 93 70

Sandrine Kirchthaler
skirchthaler@mediaobs.com
01 44 88 89 22

Martin Rougé
mrrouge@mediaobs.com
01 44 88 89 10

MEDIAOBS, 44 rue Notre-Dame-des-Victoires, 75002 Paris - 0144 88 9770

Conditions Générales de Vente disponibles sur notre site ou sur simple demande : www.mediaobs.com/titre/charge_utile

L'HISTOIRE ET LA RESTAURATION DE VÉHICULES

CONCEPT

La collection, l'histoire et la restauration de véhicules utilitaires des Années 40 aux années 80. Fondé en 1992, **CHARGE UTILE** s'est immédiatement imposé comme LA revue de référence dans le domaine du camion de collection et de tous les véhicules utilitaires anciens, en vrai et en miniature : gros camions des transporteurs et camionnettes des commerçants et artisans, fourgons de déménagement et fourgonnettes de livraison, autocars de ligne et de tourisme, autobus urbains, véhicules d'incendie des sapeurs-pompiers, véhicules militaires aussi, sans oublier les tracteurs agricoles et les engins de travaux publics, les voitures de police et de gendarmerie, les ambulances et les corbillards, les fourgons postaux et tant d'autres véhicules utilitaires.

POSITIONNEMENT

Leader de la presse Locomotion, Position incontestée dans son domaine depuis plus de 20 ans, Une Référence incontestée dans l'univers des magazines de transports, Mission d'information sur l'actualité des collections, diffuseur de documentations historiques de grande valeur technique, très illustrées sur des engins utilitaires et sur leurs utilisateurs professionnels. Seul magazine à traiter de tous les types de véhicules utilitaires d'après-guerre, Iconographie riche et inédite.

PRÉSENTATION

Rédacteur en chef : Jean-François Colombet. 116 Pages + un blog www.chargeutile.com alimenté régulièrement par des articles sur l'actualité de la collection des véhicules utilitaires, il permet également d'accéder aux archives et aux anciens numéros. Couverture vernie – Nouvelle maquette en mai 2016, plus claire, plus lisible, plus dynamique. Densité des informations au service des lecteurs. Le front des Bourses – RV incontournable pour les collectionneurs. Prix de vente : 7.50 €. Distribution : MLP.

CIBLE

Majoritairement des hommes, collectionneurs avertis, passionnés d'histoire militaire contemporaine ou grand public admirateur et curieux.

PLANNING (Sous réserve de modification)

DATÉ	PARUTION	TECHNIQUE
JANVIER	16 janvier	22 décembre
FÉVRIER	20 février	30 janvier
MARS	20 mars	27 février
AVRIL	17 avril	1 avril
MAI	20 mai	24 avril
JUIN	19 juin	28 mai
JUILLET	17 juillet	25 juin
AOÛT	18 août	1 ^{er} août
SEPTEMBRE	20 septembre	31 août
OCTOBRE	20 octobre	29 septembre
NOVEMBRE	17 novembre	31 octobre
DÉCEMBRE	20 décembre	30 novembre

OFFRE BI-MEDIA (Print + Digital)



ACTIVATION DIGITALE
IMPACT OPTIMAL GARANTI !

Baptiste Mirande
bmirande@mediaobs.com
01 44 88 89 06

www.MEDIAOBS.com

EMPLACEMENTS

STANDARDS	QUADRI
Simple Page	1 400
Double Page	2 800
1/2 Page	800
1/4 Page	500
1/8 Page	300
1/16 Page	200

PRÉFÉRENTIELS	QUADRI
SIMPLE PAGE	
4 ^e de couverture	1 900
3 ^e de couverture	1 600
Opérations Spéciales	Nous consulter
Encarts	Nous consulter

REMISES ET DÉGRESSIFS

EMPLACEMENTS	REMISE
Jusqu'à 5 insertions	10%
De 6 à 12 insertions	20%
À partir de 13 insertions	30%
Remise Professionnelle	15%
Cumul des mandats	3%

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Toute souscription d'un ordre de publicité implique pour l'annonceur et son mandataire l'acceptation des conditions générales ci-dessous, valables du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026.

Conclusion du contrat

Tous les ordres de publicité sont exécutés aux conditions du tarif. L'éditeur se réserve le droit de refuser l'insertion de toute annonce contraire à l'esprit ou à la présentation du magazine. Il en est de même si une annonce paraît contraire à la législation en vigueur ou est refusée par l'ARPP.

Report et annulation de parution

Pour être acceptées, les demandes d'annulation ou de report devront être notifiées par écrit dix semaines avant la date de parution.

Utilisation du titre

Les titres des publications appartenant à leurs éditeurs respectifs, leur nom ne peut être utilisé dans une annonce de publicité sans autorisation préalable écrite de l'éditeur (nous consulter).

INFORMATIONS TECHNIQUES

Page	Double page	1/2 page L	1/2 page H	1/4 page H	1/4 page L	1/8 page	1/16 page
210 x 297 mm P.P.	420 x 297 mm P.P.	185 x 130 mm F.U.	90 x 265 mm F.U.	90 x 130 F.U.	185 x 60 F.U.	90 x 60 F.U.	90 x 30 F.U.



- Remise des éléments : **J-30**
- Impression : **offset, trame 150**
- Mode de brochage : **dos piqué**

STUDIO

Vincent Curet

vcuret@mediaobs.com

01 44 88 89 26

ÉLÉMENTS À FOURNIR : PDF 1.3 - Fogra 39L - CMJN - 300 DPI - 300% Taux d'encrage max.

Rajouter 5 mm de rogne et les traits de coupe pour les formats plein papier.

Pour les doubles pages, nous fournir deux pages simples avec traits de coupe et prévoir une zone de grecquage de 10mm (5mm de chaque côté).

Règlement

Tout ordre de publicité d'un annonceur transmis par un mandataire ne sera valablement pris en compte que contre remise par l'annonceur au régisseur d'une notification de mandat dûment remplie et signée qui devra préciser notamment que les conditions générales de vente dudit régisseur ont été portées à la connaissance de l'annonceur qui déclare les accepter (modèle fourni par Mediaobs sur demande). Le règlement sera demandé à la remise de l'ordre lorsque celui-ci émanera d'un nouvel annonceur, d'un nouveau mandataire ou lorsque le client n'aura pas respecté une ou plusieurs échéances de paiement antérieures ou pour tout dépassement d'encours tel qu'autorisé et estimé par Mediaobs. Suivant l'importance ou la nature du travail à exécuter, il pourra être alors demandé une avance de 30% du montant HT à la commande. La publicité est payable sans escompte à 45 jours fin de mois de facturation.

Modifications

Mediaobs se réserve le droit de modifier ses tarifs et sa politique commerciale sans délai ni préavis.

Documents et Bon à tirer

Les documents techniques devront être de qualité conforme aux spécifications techniques des supports. Dans le cas contraire, Mediaobs ne pourra être tenu pour responsable de la mauvaise qualité de leur reproduction. Par ailleurs, tout bon à tirer non renvoyé dans les 48 heures implique l'accord de l'annonceur et dégage la responsabilité de Mediaobs. Tous les textes, fichiers informatiques ou photographies de type rédactionnel seront précédés ou suivis de la mention « publi-information » ou « publi-reportage ». Ces textes, photographies ou fichiers informatiques devront être soumis à l'accord des supports et de la régie. Les fichiers informatiques et documents non réclamés dans un délai de 12 mois suivant la parution seront détruits. La réalisation de typons ou tout document technique par Mediaobs ou les supports fera l'objet d'une facturation de frais techniques. Toute création publicitaire exécutée par les soins de la régie ou des supports reste leur propriété artistique.

Créations graphiques

Les créations graphiques réalisées par Mediaobs pour le compte des annonceurs sont destinées exclusivement aux parutions faisant l'objet d'un ordre de publicité signé par Mediaobs dans les supports dont il assure la régie publicitaire. L'annonceur peut cependant acquérir le droit d'exploiter ces créations dans tout autre support de communication pour un montant forfaitaire équivalent à trois fois le prix facturé pour cette prestation.

Justificatifs

Pour les titres adhérents à l'outil e-justifs, conformément aux accords pris par le SEPM et l'Udecam, 2 exemplaires papier au plus seront envoyés par numéro et par agence utilisant l'outil.

Loi applicable - Attribution de juridiction

Les relations entre Mediaobs et le client sont soumises au droit français, qui est seul applicable. Tout différend relatif à la validité, à l'interprétation et/ou à l'exécution du présent contrat sera de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Paris, auquel il est fait attribution de juridiction et ce nonobstant pluralité des défendeurs ou appel en garantie.